

FEMME ENCEINTE ET RISQUE CHIMIQUE

SALARIÉS

ASMT - 7/09/2017

Soyez vigilant, l'étiquetage en dit long sur les produits que vous utilisez



Cancérogène
Mutagène
Toxique pour la reproduction

Apprenez à lire l'étiquetage :

H360 : Peut nuire à la fertilité

H360 : Peut nuire au fœtus

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus

H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel

Futures mères, futurs pères :

- Faites le point avec **votre médecin du travail**
- Déclarez le plus tôt possible votre **grossesse** à votre médecin du travail
- Allocation maternité en cas d'exposition à un produit toxique pour la reproduction

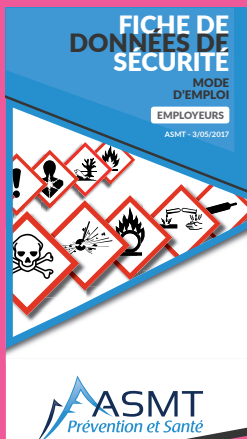
En savoir plus sur les indemnités avec ameli.fr



Adhérer, se former, s'informer, rejoignez-nous sur www.asmt65.fr et suivez notre actualité  [asmt65](https://www.facebook.com/asmt65)



Scannez pour rejoindre notre site internet



Vous pouvez consulter notre dépliant consacré à la fiche de données de sécurité

ASMT
Prévention et Santé

✉ contact@asmt65.fr  [asmt65](https://www.facebook.com/asmt65)  www.asmt65.fr

☎ 05 62 93 81 81

Association de Santé et de Médecine au Travail des Hautes-Pyrénées

Le risque chimique impact la fertilité, la grossesse et la période d'allaitement

Agir à temps, c'est agir avant même la grossesse

Il entraîne :

- Stérilité
- Prématurité
- Avortement
- Malformation




Certains produits :

- Altèrent les cellules reproductrices
- Traversent la barrière placentaire
- Contaminent le lait maternel



Tout contact avec un **produit chimique** (voie respiratoire, voie cutanée) **doit vous alerter. Parlez-en à votre médecin du travail** qui vous conseillera dans le respect du secret médical



On les retrouve **au travail** bien sûr, mais aussi à **la maison**, durant **nos loisirs**, jardinage, bricolage : les peintures, les colles, les graisses, les encres, les solvants, les dés herbicides, les pesticides et **tous les produits dérivés du pétrole**

